Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 12 JUIN 2023
ID : 085-200061265-20230606-2023_4_14-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration : 29

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2023-4-14

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-Préfecture le : 12 JUIN 2023
- la publication le : 12 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, Christine CRESTOIS, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Dominique MALARY, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET, François BLANCHET à André COQUELIN, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique MALARY à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

ALSH Brem sur Mer : Renouvellement des conventions de mise à disposition des salles de l'Espace Vie et Loisirs de Brem sur Mer pour les associations

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 12 JUIN 2023
ID : 085-200061265-20230606-2023_4_14-DE

Chaque année scolaire, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie mettait à disposition, à titre gracieux, les salles de réunion, d'informatique et de musique de l'Espace Vie et Loisirs, situé rue de la Fontaine à Brem sur Mer, pour les associations du territoire qui en faisaient la demande.

Suite au transfert de l'action sociale au CIAS par délibération du Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n°2021 8 03 du 16 septembre 2021, les locaux de l'espace vie et loisirs, en tant qu'ils sont affectés à la compétence « enfance - accueil extrascolaire » ont été transférés au CIAS à effet du 31 décembre 2021, conformément à l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, d'approuver le renouvellement des conventions de mise à disposition des salles de l'Espace Vie et Loisirs, à titre gracieux, pour la période du 4 septembre 2023 au 30 juin 2024, pour les associations suivantes :
- Les 20 de Brem,
- CRACS,
- Lire à Brem.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1321-1,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-4-1,
Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2121-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil de Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n°2021 8 03 du 16 septembre 2021 portant notamment définition de l'action sociale d'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,
Vu les projets de convention,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver le renouvellement des conventions de mise à disposition des salles de l'Espace Vie et Loisirs de Brem sur Mer, à titre gracieux, aux associations citées au rapport pour la période du 4 septembre 2023 au 30 juin 2024 ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout avenant qui ne serait pas d'ordre financier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 12 juin 2023,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.